



RAPPORT D'ORIENTATION

Préambule

Ce rapport se situe dans le déroulement de l'assemblée générale entre la présentation des rapports d'activité et financier de l'année écoulée, et le renouvellement du Conseil d'Administration. Coïncidence ou cohérence ?

Cohérence, à l'évidence entre l'énoncé des actions qui ont été menées par une équipe et celles qui devront être réalisées par une équipe d'administrateurs partiellement renouvelée.

Cohérence qui implique chacun d'entre nous dans un engagement associatif à long terme.

Membres de l'ANVP, il est de notre responsabilité de suivre la réalisation des projets et d'orienter l'activité de notre association. C'est ce que mon propos vous invite à faire.

Ce rapport comprend deux parties :

- un bilan général de l'activité supervisée par le Conseil d'administration depuis la dernière assemblée générale
- les priorités et les axes de réflexion qui ont été identifiés à partir des souhaits des correspondants, présidents de section et délégués interrégionaux, et qui ont été retenues par le Conseil d'administration sortant.

1 – Bilan général



Bilan général, puisque le rapport d'activité et le rapport financier ont déjà permis de rendre compte de la vitalité de l'association à tous les niveaux de son organisation et d'établir un diagnostic des actions engagées.

Quelques observations :

A la lecture de ces rapports, un constat : l'ANVP évolue vers une association plus ouverte, plus "professionnelle", plus en capacité d'agir pour améliorer les conditions de détention et de réinsertion des personnes détenues.

Pour tendre vers ce professionnalisme et sur la base des orientations approuvées en mai 2008, un **plan d'action** a été élaboré et traduit en **fiches-action** que les administrateurs se sont appropriées. Les fiches-action, supervisées par un membre du Bureau, un délégué interrégional ou un autre administrateur couvraient l'ensemble des missions et projets approuvés par le Conseil d'Administration. Cette procédure a permis d'établir les fiches-action en s'appuyant sur les compétences personnelles humaines et techniques de chaque administrateur et de le responsabiliser dans l'engagement qu'il a pris auprès des adhérents qui l'ont élu. Elle a permis aussi de suivre la réalisation des actions et d'apporter des corrections éventuelles. Les résultats sont décrits dans le rapport d'activité.

En matière de **fonctionnement associatif**, les réunions du Conseil se sont déroulées dans un esprit d'équipe et avec un taux de participation élevé. Cependant, devant les nombreuses absences d'un administrateur, il a fallu appliquer le règlement intérieur et déclarer cet administrateur démissionnaire. Peut-être n'est-il pas inutile de rappeler que la fonction d'administrateur implique quelques exigences en particulier celle de disposer d'un minimum de temps, d'être assidu aux réunions, de prendre des responsabilités et de mener des actions dont il faudra rendre compte aux adhérents.



Il est aussi nécessaire d'être constructif, d'exprimer son opinion et de la défendre, dans le respect des valeurs qui nous rassemblent et des orientations du projet associatif.

Fort heureusement et les rapports en témoignent, ces exigences ont été remplies par la majorité des administrateurs.

Enfin, je souhaite remercier ceux, parmi les membres du Bureau, qui se sont investis sans compter durant cette année. De même, les compétences et les qualités relationnelles des salariées du siège, Laurence FAYET et de Fatimata BA, sont à souligner.

Pour compléter ces observations, il convient de préciser quelques points.

Conformément aux orientations votées à l'AG de mai 2008, l'ANVP a amplifié son action autour de **quatre axes** :

- le soutien aux visiteurs et la communication interne
- la poursuite de renforcement de la vie associative et de sa notoriété
- l'organisation et l'animation du fonctionnement de l'association
- le projet Europe

Qu'en est-il aujourd'hui ? Les missions attribuées pour réaliser le plan d'action ont-elle été menées à leur terme ?

Un motif de satisfaction est le **nombre d'adhérents et de visiteurs** qui continue de progresser d'environ 10 %. Cette augmentation peut être analysée au regard de trois facteurs : le développement du site Internet et l'augmentation du nombre de contacts de visiteurs potentiels, la transmission systématique de ces contacts ou "prospects" aux correspondants et le suivi qu'ils opèrent, le fort investissement des correspondants des établissements nouvellement créés pour constituer une équipe ou étoffer celle existant.

Sur les deux dernières années, le nombre d'adhérents, et proportionnellement celui des visiteurs, a augmenté de 20 %. Un fait nouveau et qu'il convient de signaler car il prouve que l'ANVP a parmi ses membres des ambassadeurs militants, est le nombre de candidats visiteurs qui ont adhéré à l'association avant même l'obtention de leur agrément.

Une association qui se développe et qui doit donc renforcer le **soutien de ses membres** et en particulier des visiteurs. Le groupe de travail "**communication**" a dressé un état des lieux de nos moyens de communication et apporté des améliorations tant sur le fond que sur la forme. Le site Internet et l'Intranet améliorent considérablement la transmission des informations, qu'elles soient "verticales" (venant du siège) ou transversales (des délégations, des sections ou de tout membre). Avec l'appui de compétences externes, bénévoles et professionnels, l'ANVP devrait encore dans les mois à venir améliorer ses outils de communication par la qualité et la pertinence des informations diffusées.

Le groupe a réfléchi et a présenté, à l'occasion de la journée des correspondants du 25 octobre dernier, un document intitulé "**Communiquer collectif**". Nous sommes de plus en plus sollicités par les médias, nationaux ou locaux et une "**Charte de la communication**" s'avère indispensable

En nous exprimant publiquement, nous sommes le porte-parole de l'association. Nos propos, qu'ils soient témoignages ou expression d'une réflexion ou prise de position collective doivent être tenus en référence aux décisions du Conseil d'administration et à nos textes fondateurs, en particulier celui du projet associatif, tout en veillant à préserver l'image et la notoriété de l'association vis à vis de nos partenaires et de l'Administration pénitentiaire.

L'esprit d'appartenance à l'ANVP est encore à renforcer. Les retours du questionnaire sur les publications, de l'enquête de satisfaction et des rapports d'activité montrent à quel point beaucoup d'entre nous ne se sentent pas partie prenante et membre actif de l'ANVP. Le taux de **participation aux rencontres** régionales ou de sections et à la journée des correspondants n'est pas satisfaisant. C'est pourtant à l'occasion de ces rencontres que toute la dimension d'action et d'engagement collectifs peut être perçue et inciter à la prise de responsabilités.



Pour permettre à tout nouvel adhérent de posséder l'essentiel des textes qui régissent l'ANVP, un **dossier d'accueil** comprenant les statuts, le règlement intérieur, la charte, la déontologie, le projet associatif et un exemplaire de chaque revue lui est adressé.

Depuis un an, un membre du Bureau participe à chaque réunion régionale. Ce contact avec les visiteurs permet, autant que faire se peut, de **réduire la "distance"** que certains regrettent entre "le national" et le visiteur de terrain. C'est aussi l'occasion de présenter les actualités nationales et de répondre à des problématiques locales. Si, au cours de l'année 2009, toutes les régions seront pourvues d'un délégué, six occuperont cette fonction pour la première fois et il conviendra de les accompagner dans l'exercice de leurs missions.

Comme il a été dit dans le rapport d'activité, **"la section est la maille idoine pour l'animation de proximité" et "le rôle du correspondant s'avère de plus en plus crucial"**. C'est un bilan en demi-teinte de l'accompagnement et du soutien à ces trois niveaux de responsabilités qu'il convient de dresser et dont il faudra tenir compte dans les objectifs futurs.

Le maillon faible de cette année a été la **formation**. Malgré un manque de pilotage national, chacun a essayé, au cas par cas, de satisfaire les demandes : que ces « chacun » en soient félicités. Mais la formation initiale ne se développe pas suffisamment et les formations à l'écoute ou thématiques qui ont été mises en place l'ont été grâce aux initiatives locales. Il est urgent de nommer un référent national qui pourra conseiller, faire le recensement des besoins et des organismes pouvant y répondre et assurer le suivi quantitatif et qualitatif, indissociable des demandes de subventions auxquelles nous pouvons prétendre.

Enfin, l'ANVP a cette année considérablement étendu **sa notoriété**. Interviews, interventions lors de conférences ou colloques, relations institutionnelles ou partenariales ont permis à l'ANVP d'exprimer son positionnement en particulier sur le projet de loi pénitentiaire.

Simultanément, les **relations avec la Direction de l'Administration pénitentiaire** se sont développées.

La consultation des visiteurs pour répondre à la demande du directeur de l'Administration pénitentiaire de lui signaler les dysfonctionnements constatés dans les établissements pénitentiaires a permis de montrer notre capacité d'observation et notre aptitude à témoigner. La qualité des contributions est à souligner. Au delà des réunions inter associatives, un travail de réflexion s'est engagé en vue d'améliorer le partenariat ANVP / SPIP / établissement pénitentiaire. Ce travail a permis d'anticiper ce qui sera un de nos axes de réflexion pour l'année à venir.



2 – Nos priorités pour demain

Loin de vouloir faire une pose, - l'ANVP est un mouvement dynamique dont la vitalité est liée à son activité -, il est proposé d'inscrire nos orientations pour la prochaine mandature dans la continuité et de privilégier les actions déjà engagées ou qui correspondent à l'évolution prévisible de notre mission de visiteur.

Parmi les actions pérennes :

Le **soutien à l'action des visiteurs** doit rester notre priorité car il est plébiscité par les membres, à quelque niveau de responsabilité ou d'engagement qu'ils se situent et la marge de progression est importante.

Soutien qui doit permettre d'améliorer nos pratiques en premier lieu, dans ce qui est de l'accompagnement des personnes détenues mais aussi en terme de management d'équipe :

- 
- 
- ✓ nommer un référent en charge de la **formation** : initiale, à l'écoute, thématiques, groupes de parole, des trésoriers etc.
 - ✓ nommer un référent chargé de **l'animation et de la dynamisation du réseau** : encouragement et aide à la création de section, conseil et appui aux correspondants, présidents de section et DIR
 - ✓ organiser un **séminaire de formation** pour les délégués inter régionaux, les administrateurs, les trésoriers
 - ✓ former les administrateurs au **management associatif, à la conduite de projets**, à la prise de responsabilité
 - ✓ poursuivre les améliorations en matière de **communication interne** : identifier un référent Internet par établissement et s'assurer de la transmission des informations, renseigner la base de données à partir des informations recueillies dans les rapports d'activité et les remontées des dysfonctionnements constatés dans les établissements.
 - ✓ agir pour **changer le regard de la société** sur la prison : interventions dans les établissements scolaires, témoignages, "guide de l'intervention en milieu scolaire"

Nous devons poursuivre et décliner localement les relations établies au cours de l'année 2008 : Médiateur de la République, Contrôleur général des lieux de privation de liberté, partenaires associatifs, médias, élus. Notre **expression publique**, en notre nom propre ou, comme amorcé à l'occasion du projet de loi pénitentiaire, avec des associations partageant des valeurs communes telles la FARAPEJ, le GENEPI et la CIMADE doit encore s'affirmer ; notre expression publique ayant comme objectif à la fois de positionner l'association comme un interlocuteur crédible auprès des responsables politiques concernés par le système carcéral et aussi - sinon surtout - de sensibiliser et co-responsabiliser nos concitoyens à la problématique carcérale : celle-ci étant l'affaire de l'ensemble de la société.

Cependant, pour notre notoriété et notre crédibilité, il nous faut rester vigilants et veiller à ce que cette démarche politique ne soit pas considérée comme politicienne.

Les contacts établis dans le cadre du **projet "Europe"** et le suivi de l'application progressive des Règles Pénitentiaires Européennes dans les établissements pénitentiaires nous confortent dans l'idée d'élever notre système de référence au niveau européen. Comme pour toutes les associations œuvrant dans le social, la dimension européenne est un enjeu majeur pour l'ANVP. Son efficacité auprès des personnes détenues et sa capacité à influencer les progrès dans le champ pénitentiaire à long terme en dépendent.

La **recherche de financements** autres que ceux dont bénéficient déjà l'ANVP a été engagée. Elle conditionne la poursuite ou le développement de certaines actions comme le soutien à l'action des visiteurs et le projet "Europe" qui induisent des frais de déplacement importants.

Pour optimiser cette recherche, l'ANVP fera appel à l'expertise de structures spécialisées dans la recherche de fonds.

Ces priorités, si les membres les approuvent, seront la base du plan d'action pour la prochaine mandature.

Mais le paysage judiciaire et carcéral évolue et les mois à venir annoncent des changements auxquels nous devons nous adapter.

Ce sont donc, et également, des axes de réflexion que nous proposons :

1 - prolonger l'engagement individuel dans la visite par l'engagement collectif pour un droit des personnes détenues

La politique associative de l'ANVP est en mutation depuis l'adoption du Projet associatif en 2006.



L'ANVP s'achemine résolument vers un **engagement citoyen mais non politique**, dans lequel tous les adhérents doivent non seulement pouvoir se retrouver mais aussi s'impliquer personnellement. La réflexion de fond engagée par l'Administration pénitentiaire dans le cadre de la mise en œuvre des Règles Pénitentiaires Européennes et du projet de loi pénitentiaire et à laquelle nous sommes associés est une opportunité à saisir pour faire valoir un statut citoyen de la personne détenue. La majorité des membres souhaite-t-elle cette évolution ?

2 - le défi des personnes détenues étrangères

La proportion importante de personnes détenues venant d'Amérique latine, des pays de l'Europe de l'Est, du Moyen Orient ou d'ailleurs pose un véritable défi à l'ANVP. Comment accompagner ces personnes doublement enfermées, physiquement et en termes de communication ?

3 - l'accompagnement des personnes en aménagement de peine

Le projet de loi pénitentiaire prévoit que les personnes détenues bénéficieront d'un aménagement de peine quasi systématique quatre mois avant la fin de peine. Une circulaire relative aux missions et aux méthodes d'intervention des SPIP stipule que les visiteurs de prison peuvent venir en appui des SPIP. Le développement des placements sous surveillance électronique ainsi que de récentes sollicitations laissent entrevoir un élargissement de notre mission au delà de la visite à l'intérieur des établissements.

Il apparaît donc urgent d'établir une **doctrine** sur le rôle éventuel des visiteurs dans **l'accompagnement des personnes en milieu ouvert**.
Sommes-nous prêts à accepter ou non cette mission ?

Il est donc proposé, sur ces 3 axes, d'engager un processus de réflexion et une procédure consistant à créer un groupe de réflexion pour chaque axe, chargé d'élaborer des recommandations au Conseil d'Administration; celui-ci étant habilité à y donner les suites nécessaires.

Nous souhaitons, à l'occasion de cette assemblée générale, trouver le consensus qui permettra à l'ANVP d'afficher un **positionnement lucide et mobilisateur** dont la finalité doit être le **sens donné à la peine, sous toutes ses formes**.